



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 113118

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des agents de Pôle Emploi et sur la qualité du service rendu. La situation est relativement difficile dans le Tarn, l'agence de Gaillac par exemple n'a plus les moyens humains et matériels de mettre en place de nouvelles exigences de l'établissement et de nouvelles procédures de travail. L'effectif de l'agence de Gaillac ne permet plus de faire un travail sérieux et efficace. Le service se dégrade sans cesse. Ces nombreux dysfonctionnements sont dus d'après les salariés à la mise en oeuvre de l'EID. L'ensemble des personnels demande donc des moyens humains et matériels à la hauteur des exigences de l'établissement et de l'accumulation des nouveaux dispositifs mis en place. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur ce dossier et si le Gouvernement souhaite lui allouer de nouveaux moyens permettant le bon fonctionnement des sites tarnais notamment celui de Gaillac.

Texte de la réponse

Il convient au préalable de préciser que, depuis le 21 novembre 2011, l'agence de Gaillac est relogée dans des locaux entièrement neufs dans le cadre de la Maison commune emploi formation (MCEF). Le déploiement de l'Entretien d'inscription et de diagnostic (EID) s'est déroulé, en région Midi-Pyrénées, entre les mois de février et de juin 2011. Cette opération a fait l'objet d'un accompagnement formation et d'un tutorat pour les conseillers dans toutes les agences. L'agence de Gaillac a déployé l'EID au mois de juin 2011 dans les mêmes conditions que les autres agences de Midi-Pyrénées. S'agissant du nombre d'agents de Pôle emploi affecté à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la convention tripartite signée entre l'Etat, Pôle emploi et l'Unédic (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), le 11 janvier 2012 prévoit un redéploiement interne des personnels de Pôle emploi dans le but d'accroître la part dédiée à l'accompagnement. En effet, l'opérateur ayant désormais achevé son processus de fusion, la rationalisation des fonctions support, l'adaptation de la chaîne hiérarchique ainsi que des gains de productivité sur certaines fonctions « métier » permettent, à effectifs globaux constants, de mobiliser un nombre plus important d'agents à de telles fonctions. C'est ainsi que 2000 Equivalents temps pleins (ETP) seront progressivement redéployés et permettront une meilleure adaptation des services de Pôle emploi aux besoins des territoires. Par ailleurs, dans le cadre du Sommet sur la crise du 18 janvier 2012, le Président de la République a décidé d'un renfort de 1000 contrats à durée déterminée pour Pôle emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113118

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7071

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3681